

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

du 23 octobre au 2 novembre 2018,
le 20 novembre 2018

Première session de la 59^e législature



Fredericton (Nouveau-Brunswick)

2018

Représentation à l'Assemblée législative
Première session de la 59^e législature
Président : l'hon. Daniel Guitard

Circonscription	Député/Députée	Résidence
Albert	Mike Holland	Riverview
Baie-de-Miramichi—Neguac	L'hon. Lisa Harris	Miramichi
Baie-de-Shediac—Dieppe	L'hon. Brian Gallant	Dieppe
Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore	L'hon. Denis Landry	Trudel
Bathurst-Ouest—Beresford	L'hon. Brian Kenny	Beresford
Campbellton-Dalhousie	Guy Arseneault	Dalhousie
Caraquet	Isabelle Thériault	Caraquet
Carleton	Stewart Fairgrieve	Hartland
Carleton-Victoria	L'hon. Andrew Harvey	Florenceville-Bristol
Carleton-York	Carl Urquhart	Upper Kingsclear
Dieppe	L'hon. Roger Melanson	Dieppe
Edmundston—Madawaska-Centre	Jean-Claude (JC) D'Amours	Edmundston
Fredericton-Grand Lake	Kris Austin	Minto
Fredericton-Nord	L'hon. Stephen Horsman	Fredericton
Fredericton-Ouest—Hanwell	Dominic Cardy	Fredericton
Fredericton-Sud	David Coon	Fredericton
Fredericton-York	Rick DeSaulniers	Fredericton
Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest	Andrea Anderson-Mason	St. George
Gagetown-Petitcodiac	Ross Wetmore	Gagetown
Hampton	Gary Crossman	Hampton
Kent-Nord	Kevin Arseneau	Rogersville
Kent-Sud	L'hon. Benoît Bourque	Bouctouche
Kings-Centre	William (Bill) Oliver	Keirsteadville
Madawaska-Les-Lacs—Edmundston	L'hon. Francine Landry	Edmundston
Memramcook-Tantramar	Megan Mitton	Sackville
Miramichi	Michelle Conroy	Napan
Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin	Jake Stewart	Blackville
Moncton-Centre	Robert McKee	Moncton
Moncton-Est	Monique A. LeBlanc	Moncton
Moncton-Nord-Ouest	Ernie Steeves	Upper Coverdale
Moncton-Sud	L'hon. Cathy Rogers	Moncton
Moncton-Sud-Ouest	Sherry Wilson	Wheaton Settlement
New Maryland-Sunbury	Jeff Carr	Geary
Oromocto-Lincoln-Fredericton	Mary E. Wilson	Oromocto
Portland-Simonds	Trevor A. Holder	Saint John
Quispamsis	Blaine Higgs	Quispamsis
Restigouche-Chaleur	L'hon. Daniel Guitard	Pointe-Verte
Restigouche-Ouest	L'hon. Gilles LePage	Balmoral
Riverview	R. Bruce Fitch	Riverview
Rothsay	Hugh J.A. Flemming, c.r.	Rothsay
Saint John-Est	Glen Savoie	Garnett Settlement
Saint John Harbour	Gerry Lowe	Saint John
Saint John Lancaster	K. Dorothy Shephard	Saint John
Sainte-Croix	L'hon. Gregory Thompson, C.P.	Bayside
Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé	Jacques LeBlanc	Shediac
Shippagan-Lamèque-Miscou	Robert Gauvin	Shippagan
Sussex-Fundy-St. Martins	Bruce Northrup	Wards Creek
Tracadie-Sheila	Keith Chiasson	Rivière-à-la-Truite
Victoria-La-Vallée	Chuck Chiasson	Grand-Sault

Fonctionnaires de l'Assemblée

Donald Forestell, greffier
Gilles Côté, sergent d'armes

Shayne Davies, sous-greffier
John-Patrick McCleave, greffier adjoint

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

PREMIÈRE SESSION DE LA
59^e LÉGISLATURE, 2018

L'HON. JOCELYNE ROY VIENNEAU,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 23 octobre 2018

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la quatrième session de la cinquante-huitième législature de la province a été dissoute le 23 août 2018;

ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la première session de la cinquante-neuvième législature de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 23 octobre 2018, à 10 heures.



Fait sous mon seing et le grand sceau de la province, à Fredericton, le 5 octobre de l'an 2018 et de la soixante-septième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

*Le procureur général,
Brian Gallant, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,
Jocelyne Roy Vienneau*

La première session de la 59^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires inscrits au rôle remis au greffier de la Chambre par la directrice générale des élections, ayant déjà été assermentés, prennent place à la Chambre.

Le greffier de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont portée à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez cet après-midi à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée.

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

Le greffier annonce ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le Règlement dispose que, si un seul député est candidat à la présidence, le greffier de la Chambre annonce le nom du candidat et déclare d'office ce candidat élu président.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il est en mon devoir de vous informer qu'un seul député est candidat à la présidence et que, en application de l'alinéa 11(8)m) du Règlement, il m'incombe d'annoncer que Daniel Guitard, député de la circonscription électorale de Restigouche-Chaleur, est déclaré élu président.

L'hon. M. Gallant, premier ministre, et M. Higgs, chef de l'opposition officielle, escortent M. Guitard à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, il s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vais commencer par prononcer les paroles traditionnelles que la personne élue à la présidence récite après son élection.

J'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me sou mets maintenant à la Chambre.

Sur une note plus personnelle, je veux remercier mon épouse, Diane, et toute ma famille pour l'appui qu'elles m'ont toujours donné tout au long de ma carrière politique. Je veux mentionner en particulier ma mère, qui est ici avec moi aujourd'hui. Je tiens à remercier aussi les gens de la circonscription de Restigouche-Chaleur de leur appui et de m'avoir accordé un deuxième mandat consécutif à titre de député de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Ce matin, j'aimerais m'adresser aux gens du village de Pointe-Verte. Ils m'ont vu grandir, devenir élu municipal et ensuite député à l'Assemblée législative. Maintenant, ils me voient assumer la présidence de celle-ci. Merci à vous tous de faire partie de mon cheminement.

Le 24 septembre, les gens du Nouveau-Brunswick se sont prononcés. Ils veulent que nous travaillions ensemble pour faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit pour eux. Le tout repose sur le respect du décorum et des usages. J'invite les parlementaires à tenir compte des attentes des gens de cette magnifique province, qui nous ont accordé l'honneur de les représenter ici même à la Chambre.

En tant que président, j'ai l'intention de collaborer avec l'ensemble des parlementaires. Je tiens à ce que tous les parlementaires sachent que ma porte est toujours ouverte.

L'Assemblée doit fonctionner peu importe nos différences, nos intérêts ou nos opinions.

En tant que votre président, j'appellerai au respect des règles de la Chambre. Encore une fois, j'exigerai le décorum, la dignité et le respect à la Chambre. La charge de président exige l'équité et la fermeté.

En conclusion, je veux remercier à l'avance le greffier, le greffier adjoint, le sergent d'armes et tous les membres du personnel, qui m'appuieront dans mes fonctions pour assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée législative. Merci et bonne journée.

Sur ce, M. Guitard monte au fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

Le premier ministre communique à la Chambre le message suivant de S.H. la lieutenant-gouverneure :

Monsieur le président, le greffier ayant fait part à la Chambre de la permission de Son Honneur afin de pourvoir immédiatement à l'élection à la présidence, je dois maintenant informer la Chambre qu'il plaît à Son Honneur que la Chambre propose à son approbation, à 14 h ici même, la personne élue.

La séance, suspendue à 10 h 13, reprend à 14 h.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

Le greffier de la Chambre dit ce qui suit :

Monsieur le président, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous dire qu'elle est pleinement consciente de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'elle approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats et l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

Le greffier de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Monsieur le président, bien qu'elle soit consciente du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, invités et gens du Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur et le privilège de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture de la première session de la 59^e législature du Nouveau-Brunswick.

J'aimerais tout d'abord souligner que les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel non cédé des peuples wolastoqiyik, mi'kmaq et peskotomuhkati.

Félicitations et hommages

Depuis la dernière session de notre Assemblée législative, un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick se sont distinguées par leurs réalisations.

Nous remercions et félicitons les personnes qui ont brigué les suffrages lors des récentes élections provinciales. Parmi celles qui ont posé leur candidature, 38,6 % étaient des femmes, ce qui constitue une hausse par rapport à 2014, où elles étaient 32,2 % à l'avoir fait. Félicitations et bienvenue aux nouveaux parlementaires du Nouveau-Brunswick.

En tout, 11 personnes de la province ont été élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick, soit Judy Astle, Charles Bernard, Roberta Dugas, Louise Imbeault, Gaetan Lanteigne, Walter Learning, James Lockyer, Rebecca Schofield (à titre posthume), F. Eileen Wallace ainsi que Ed et Eke van Oorschot.

Cinq personnes de la province ont été nommées Membre de l'Ordre du Canada : Claude Snow, de Caraquet ; Christl Verduyn, de Sackville ; W. Dale Dauphinee, de Montréal et de Saint Andrews ; Patricia « Patsy » Gallant, de Campbellton ; Jean-Claude Savoie, de Saint-Quentin.

Au cours de la dernière année, de nombreuses personnes talentueuses et compatissantes du Nouveau-Brunswick ont aussi été honorées pour leur apport et leurs réalisations.

Quatre personnes du milieu de l'enseignement du Nouveau-Brunswick étaient au nombre des 40 lauréats à recevoir le prix Canada's Outstanding Principals décerné par le Partenariat en éducation. Il s'agit de Bonnie Hierlihy, de la Fairvale Elementary School, à Rothesay, de Julie Michaud, de la Saint Mary's Academy, à Edmundston, de Heidi Ryder, de la James M. Hill Memorial High School, à Miramichi, et de Shane Thomas, de la Fredericton High School.

Les gagnants des Prix de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2018 sont Eugène LeBlanc et le Groupe de support émotionnel, de Moncton, ainsi que Chrissy Montgomery, de Fredericton. De plus, la toute première bourse d'études Randy-Dickinson a été attribuée à Alana Gullison.

Le Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick a accueilli six nouveaux membres : l'équipe de hockey de l'Université de Moncton, les Aigles Bleus (1989-1990) ; Al Charuk ; Master Chung ; Bob Deap ; Bill Phillips (1857-1900) ; Rob Stevenson.

Le marathon de Fredericton, le plus ancien marathon des provinces Maritimes, a marqué cette année son 40^e anniversaire.

Le triathlon équestre Foshay International a attiré dans la province des chevaux et cavaliers de haut niveau du Canada et des États-Unis.

En 2018, Saint John a été l'hôte des jeux du Canada 55+ et Fredericton a accueilli les championnats nationaux féminins de basketball dans les catégories des moins de 15 ans et des moins de 17 ans.

Les équipes masculines de hockey et de basketball Varsity Reds de l'Université du Nouveau-Brunswick ont toutes deux remporté le championnat 2018 de Sport universitaire de l'Atlantique.

L'équipe du Titan Acadie-Bathurst a gagné la coupe Memorial, dont c'était le 100^e anniversaire. Il s'agit de la première équipe faisant partie de la Ligue de hockey junior majeur du Québec à gagner le championnat canadien depuis 2013.

Willie O'Ree, de Fredericton, qui a été le premier joueur noir à faire partie de la Ligue nationale de hockey, a été intronisé au Temple de la renommée du hockey.

Charlie Cavanagh s'est inscrite dans l'histoire de la boxe au Canada en devenant la première personne à remporter le titre de championne mondiale féminine lors des championnats du monde de la jeunesse de 2018.

Les premiers ministres des 13 provinces et territoires se sont réunis dans notre province, à Saint Andrews, pour la rencontre du Conseil de la fédération.

La croissance de l'économie du Nouveau-Brunswick demeure une priorité, et le milieu des affaires de notre province compte un grand nombre de chefs de file.

Les Prix d'excellence en exportation du Nouveau-Brunswick pour 2018 ont été attribués à IntelliSys Aviation Systems, à MASITEK Instruments, à ThermTest Inc., à Remsoft Inc., aux Industries Baie de Bouctouche et à Bulletproof Solutions, tandis que le Prix soulignant l'incidence d'un investissement a été remis à ExxonMobil Business Support Centre Canada.

Les lauréats des prix KIRA de 2018 sont BioNB, SomaDetect, Blue Roof Distillers et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les lauréats des prix Startup de 2018 sont les suivants : The Ville Cooperative, la compagnie Boss Gibson Oysters, ProcedureFlow, PLATO Testing, Cameron Ritchie, fondateur de HomeWurk Odd Jobs and Services Inc., et Lisa Williams, directrice générale de UNICARE Home Health Care Inc.

Le New Brunswick College of Craft and Design a tenu son 20^e défilé de mode annuel, qui mettait en valeur le travail des étudiants actuels et anciens.

Cette année marquait le 30^e anniversaire des Prix de la musique de la côte Est, pour lesquels les artistes du Nouveau-Brunswick ont obtenu 35 nominations. Les Païens, Measha Brueggergosman et le groupe City Natives, qui compte des membres originaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, en ont été désignés lauréats.

Huit musiciens, choisis parmi les membres de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick et les élèves de Sistema, se sont rendus à Mexico, où ils se sont joints à 800 autres musiciens pour participer à un atelier panaméricain.

Toujours en musique, le groupe The Backstays a gagné la compétition Stingray Rising Star de 2018 lors du Harvest Jazz and Blues Festival.

Condoléances

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous nous souvenons de J. Robert Howie, qui, pendant près de deux décennies, a représenté à la Chambre des communes les gens de l'ancienne circonscription fédérale de York—Sunbury.

Nous célébrons la vie de Rebecca Schofield, qui continue d'être pour nous une source d'inspiration grâce à sa campagne de bonté #BeccaToldMeTo.

Nous rendons hommage à Ray Frenette, ancien député, ministre et premier ministre provincial.

Nous nous souvenons aussi de Keith Ashfield, ancien ministre provincial et fédéral.

Nous rendons hommage au D^r Dennis Furlong, ancien député et ministre provincial, professeur, médecin, inventeur et auteur.

Nous honorons la mémoire des quatre victimes de la fusillade de Fredericton, soit l'agent Lawrence Robert « Robb » Costello, l'agent Sara Mae Helen Burns, Donald « Donnie » Adam Robichaud et Bobbie Lee Wright.

Introduction

Pour la première fois en près de 100 ans, les gens du Nouveau-Brunswick ont élu une Assemblée législative au sein de laquelle aucun parti ne détient la majorité des sièges.

En accordant à quatre partis une représentation à l'Assemblée législative, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont envoyé un message clair : tous les partis doivent jouer un rôle important pour faire progresser le Nouveau-Brunswick. Bien que, pour la plupart des gens du Nouveau-Brunswick, l'actuelle situation de gouvernement minoritaire soit inédite, elle se veut une occasion historique de faire les choses autrement, de mieux les faire et de les faire de façon concertée.

Il sera important que les quatre partis trouvent un terrain d'entente afin de servir les intérêts de la population du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes fiers d'être du Nouveau-Brunswick, et les gens avec qui nous partageons cette magnifique province sont la source de notre fierté. Les gens du Nouveau-Brunswick sont bienveillants et résilients. Ils présentent des différences et trouvent leur force dans la diversité qui les caractérise.

Tout en représentant leur circonscription à la Chambre, les parlementaires doivent miser sur les nombreuses forces qui nous lient en tant que personnes du Nouveau-Brunswick.

Collaboration

Le message qu'ont voulu transmettre les gens du Nouveau-Brunswick est clair. La plateforme d'aucun parti n'a obtenu le soutien de la majorité des circonscriptions, de sorte qu'aucun parti ne devrait avoir le monopole du pouvoir. Par conséquent, les parlementaires doivent faire de la collaboration leur objectif.

Dans le respect d'un tel objectif, votre gouvernement propose de mettre en place un programme qui, dans un premier temps, créera un cadre visant à faciliter la collaboration entre les parlementaires et, dans un deuxième temps, permettra que soient proposées des politiques qui, de façon générale, auront reçu l'appui d'au moins deux partis politiques. L'élément essentiel, c'est le compromis ; néanmoins, le gouvernement croit que les gens du Nouveau-Brunswick ont en commun certains principes qu'il faut respecter. Le gouvernement ne mettra en oeuvre aucune politique qui va à l'encontre de ces principes.

Il faudra discuter, débattre et décider des moyens de concrétiser les actions à entreprendre. Il sera possible, par l'acceptation de la situation actuelle de gouvernement minoritaire, de trouver un terrain d'entente qui reflétera un plus grand nombre de points de vue à l'Assemblée législative. La population du Nouveau-Brunswick a appelé les parlementaires à collaborer comme jamais auparavant ; ainsi, ils seront mieux en mesure de renforcer notre province. Sans cette collaboration, notre province risque plus que jamais d'être marquée par le clivage.

Votre gouvernement reconnaît aussi que le renforcement de la collaboration est tributaire d'une meilleure compréhension entre les gens du Nouveau-Brunswick. Il faut chercher à unir les régions rurales et les zones urbaines, le Nord et le Sud, les anglophones, les francophones, les Premières nations, et les nouveaux arrivants au Canada, les travailleurs des secteurs public et privé ainsi que toutes les autres personnes du Nouveau-Brunswick, car l'expérience de vie de chacun diffère.

La diversité et le bilinguisme officiel favorisent tant notre économie que notre tissu social. Par conséquent, le gouvernement veillera à accélérer l'instauration d'un processus qui vise à favoriser et à promouvoir, par la voie de l'empathie, du respect et de l'harmonie, la cohésion sociale au sein de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour créer un milieu favorable à la collaboration, le gouvernement prendra les mesures suivantes afin d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée législative :

- Il proposera une motion accordant aux quatre partis politiques le statut de parti reconnu.
- Il proposera une motion chargeant le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée de réaliser un examen complet du *Règlement de l'Assemblée législative*, lequel veillera à ce que ses dispositions soient applicables dans un contexte de législature minoritaire, et de trouver des façons d'améliorer le déroulement des travaux de l'Assemblée par le truchement de mesures visant, notamment, l'établissement d'un calendrier parlementaire fixe et d'un plan de la Chambre qui entraîne une meilleure collaboration, la tenue de votes libres, l'habilitation à appeler des témoins à comparaître durant l'étude de projets de loi en comité, l'établissement de mandats plus clairs pour les comités, la précision du rôle entourant les examens législatifs et les réponses aux rapports des hauts fonctionnaires de l'Assemblée et aux recommandations connexes.

- Il établira un nouveau processus budgétaire plus ouvert et plus transparent. Les crédits budgétaires des ministères, au lieu d'être étudiés à huis clos par un comité du Cabinet, comme c'est le cas habituellement, seront étudiés au cours des réunions publiques d'un comité parlementaire multipartite.

Tous les partis ont souligné l'importance de rétablir l'équilibre budgétaire ; toutefois, ils ne s'entendent pas sur un échéancier menant au rétablissement de cet équilibre. Pour ce faire, la préférence devrait être donnée aux mesures qui ne nuisent pas à l'économie ou à d'importants programmes sociaux. Grâce au processus budgétaire axé sur la collaboration, qui a été décrit plus tôt, votre gouvernement s'efforcera d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici à 2020-2021.

Création d'emplois et croissance économique

Selon un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick, la création d'emplois et la croissance économique améliorent le niveau de vie. La croissance doit s'étendre à de multiples domaines, que ce soit le domaine des arts et de la culture, celui des TI ou encore celui de la cybersécurité. Voilà pourquoi la croissance économique est essentielle à notre réussite et pourquoi elle doit figurer parmi les priorités du gouvernement. D'ailleurs, pour faire croître l'économie, nous devons aussi privilégier la mise en valeur de la population active et garder nos jeunes ici.

Les idées des divers partis politiques varient quant à la meilleure façon de donner suite à cette priorité. Toutefois, au moins deux partis politiques s'entendent sur chacune des initiatives suivantes :

- collaborer avec les propriétaires de petites et moyennes entreprises pour éliminer les formalités administratives qui font obstacle à la réussite économique ;
- travailler avec la Coalition pour l'équité salariale, les acteurs du domaine du travail et du milieu commercial ainsi que les autres parties prenantes afin d'étendre au secteur privé l'application de la loi visant l'équité salariale ;
- porter le salaire minimum à 12 \$ l'heure le 1^{er} avril 2019 et établir le calendrier des futures augmentations en collaboration avec d'autres partis politiques ;
- intégrer dans les initiatives favorisant la croissance du secteur touristique des mesures de protection et de promotion des ponts couverts ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'examiner les taux de redevances applicables aux ressources afin d'assurer un meilleur équilibre entre la croissance économique et l'optimisation de nos ressources tout en protégeant les propriétaires de terrains boisés privés ;
- lancer, en partenariat avec les caisses populaires, un programme de prêts aux petites entreprises et aux entrepreneurs ;
- améliorer la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux, de concert avec les agriculteurs et les producteurs locaux, en y ajoutant des objectifs qui favorisent une augmentation de la proportion d'aliments locaux par rapport aux aliments importés et un accroissement de la production d'aliments biologiques ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'examiner l'aide financière que reçoit l'industrie pour attirer des investissements et créer des emplois,

de déterminer si les types et montants de cette aide répondent aux besoins et de déposer à l'Assemblée législative un rapport assorti de recommandations.

Investissements dans l'éducation, les soins de santé et les soins aux personnes âgées

Plus de 57 % du budget provincial de 2018-2019 est investi dans l'éducation, les soins de santé et les soins aux personnes âgées. Il s'agit des principaux services gouvernementaux que les gens s'attendent à recevoir.

Les idées des divers partis politiques varient quant à la meilleure façon de répondre aux priorités en question. Toutefois, de multiples partis politiques s'entendent sur chacune des initiatives suivantes, lesquelles visent à améliorer les résultats en éducation et les possibilités offertes aux élèves et aux étudiants, à réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé et à répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes à la retraite :

- travailler avec le personnel enseignant et les administrations scolaires pour réinstaurer l'enseignement des métiers dans toutes les écoles secondaires ;
- éliminer les intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;
- travailler avec les universités et les collèges communautaires afin de fournir gratuitement, aux adultes du Nouveau-Brunswick que cela intéresse, une formation leur permettant d'apprendre une deuxième langue officielle ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire de réaliser un examen relatif aux numéros de facturation, tout en préservant les services de santé dans les régions rurales et en assurant le recrutement de médecins additionnels ;
- travailler avec les infirmières, leurs représentants, les universités, les collèges et les administrateurs des soins de santé pour élaborer une stratégie de recrutement, de maintien en poste et de formation du personnel infirmier ainsi que pour recruter davantage de personnel infirmier praticien et de personnel infirmier ;
- collaborer avec les associations professionnelles et les syndicats afin d'élargir le rôle de l'infirmière praticienne, de la sage-femme et d'autres professionnels de la santé en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé ;
- travailler avec les experts en santé mentale pour continuer d'investir dans les services de santé mentale à l'échelle provinciale et accroître les investissements à cet égard ;
- collaborer avec les réseaux de santé, les médecins et le personnel infirmier en vue d'établir davantage de centres de santé, pour ainsi réduire les temps d'attente à l'urgence ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire de consulter des experts, l'association des travailleurs paramédicaux, le syndicat des travailleurs paramédicaux et d'autres parties prenantes, de réaliser un examen public des services d'ambulance d'ici au 15 décembre 2018, en se penchant surtout sur la pénurie de personnel paramédical, puis de mettre en oeuvre les recommandations découlant de cet examen ;

- veiller à ce que les femmes qui subissent une mammographie et leur médecin reçoivent des renseignements sur la densité du tissu mammaire ;
- appuyer un régime d'assurance-médicaments financé par le gouvernement fédéral ;
- poursuivre la mise en oeuvre du programme D'abord chez soi pour aider les personnes âgées à demeurer autonomes ;
- collaborer avec les gens qui oeuvrent dans le secteur des foyers de soins et mettre l'accent sur le recrutement, la formation et le maintien en poste afin d'augmenter le nombre d'heures de soins pour les résidents de foyers de soins et de recruter davantage de personnel infirmier, de personnel infirmier auxiliaire autorisé et de préposés de soins aux résidents pour soutenir les personnes âgées.

Protection de l'environnement

La question des changements climatiques est l'un des plus grands défis qui se posent à l'humanité. Tous les gouvernements doivent accorder la priorité à la prise de mesures concrètes pour aborder de front les changements climatiques et protéger l'environnement.

Les idées des divers partis politiques varient quant à la meilleure façon de donner suite à cette priorité. Toutefois, au moins deux partis politiques s'entendent sur chacune des initiatives suivantes :

- mettre pleinement en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial sur les changements climatiques, constitué en 2016, et les mesures proposées dans le plan qui en a découlé, lequel s'intitule *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone* ;
- étendre la protection des terres et de l'eau, ce qui comprend les rivières, les ruisseaux, les lacs et les baies, au moyen d'aires de conservation, de zones naturelles protégées et de zones tampons ;
- augmenter l'utilisation, au Nouveau-Brunswick, d'énergie renouvelable sans émissions, entre autres grâce à l'exploration des ressources énergétiques renouvelables près du littoral et en mer ;
- accroître le financement des mesures écoénergétiques destinées tant aux domiciles qu'aux entreprises ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'envisager de recommander une interdiction progressive de l'utilisation d'herbicides tels que le glyphosate, l'étendue de l'interdiction devant être fondée sur des preuves tangibles.

Société plus juste et bonne gouvernance

Tous devraient avoir comme priorité de veiller à la création d'une société plus juste pour toutes les personnes qui la composent et la suppression des obstacles structurels, tels que la pauvreté, qui empêchent certaines d'entre elles de jouer le rôle qu'elles souhaitent y jouer.

Les idées des divers partis politiques varient quant à la meilleure façon de donner suite à cette priorité. Toutefois, de multiples partis politiques s'entendent sur chacune des initiatives suivantes :

- voir à ce que les Autochtones du Nouveau-Brunswick soient traités avec respect et équité grâce à la mise en oeuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'examiner la possibilité de recommander à l'Assemblée législative une ou plusieurs questions sur la représentation proportionnelle, le vote préférentiel ou l'âge de voter à poser aux gens du Nouveau-Brunswick à l'occasion des élections municipales de 2020 et de recommander des modifications de la *Loi référendaire* afin d'assurer un processus équitable ;
- proposer une motion enjoignant à un comité parlementaire d'examiner la gouvernance municipale et la possibilité de moderniser l'imposition relative aux municipalités et de faire des recommandations à cet égard ; l'examen portera notamment sur la possibilité de réduire ou de supprimer ce qu'on appelle la double imposition et de supprimer, dans un contexte d'évaluation, l'exonération visant les biens à usage industriel, y compris la machinerie et l'équipement ;
- augmenter le budget de la vérificatrice générale et donner suite à ses recommandations, ce qui améliorera l'efficacité des dépenses publiques ;
- instaurer l'immatriculation pluriannuelle des véhicules et éliminer la deuxième plaque d'immatriculation.

Le gouvernement s'efforcera de mettre en oeuvre les initiatives énoncées.

Appui à la population du Nouveau-Brunswick

Dans sa plateforme électorale, le Parti libéral a proposé de nombreuses mesures qui, à son avis, feraient progresser la province. Toutefois, puisqu'aucun parti n'a obtenu la majorité des sièges et qu'aucune plateforme électorale n'a reçu l'appui de la majorité de la population, le gouvernement estime qu'il ne convient pas d'appliquer dans son intégralité un seul programme politique. Bien que toutes les autres initiatives décrites figurent dans au moins deux plateformes, le gouvernement a l'intention de mettre en oeuvre les initiatives suivantes qui, en raison de leur essence et de leur objet, sont réputées avoir l'appui d'autres parlementaires :

- collaborer avec les entrepreneurs et les gens d'affaires afin d'ouvrir des perspectives économiques en doublant les investissements dans le Fonds d'emploi pour les jeunes ;
- renouveler les fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick et pour la région de Miramichi ;
- affecter les fonds que le gouvernement fédéral s'est récemment engagé à fournir relativement au « trou noir » à la création d'un programme provincial qui jumellera les organismes ayant besoin de main-d'oeuvre et les travailleurs, afin de permettre à ceux-ci d'être admissibles aux prestations d'assurance-emploi ;

- travailler avec les éducateurs de la petite enfance pour optimiser les possibilités d'apprentissage précoce en offrant à l'échelle provinciale d'ici à 2019 le nouveau programme visant les services de garderie ;
- soutenir les médecins, le personnel infirmier, les autres professionnels de la santé et nos collectivités en protégeant les soins de santé, c'est-à-dire en veillant à ce qu'aucun hôpital rural ou régional ne soit fermé ;
- créer un ministère à part entière qui se consacrera à la promotion de l'égalité des femmes tout en travaillant avec les personnes et organismes qui la défendent afin d'élargir le mandat à cet égard ;
- mettre fin à l'utilisation du charbon pour la production d'électricité au Nouveau-Brunswick au plus tard en 2030 ;
- continuer à collaborer pour bâtir une société plus juste et favoriser le respect envers les employés des services publics grâce au travail du comité directeur des relations syndicales-gouvernementales.

Conclusion

Tous les parlementaires comprennent évidemment qu'il importe de créer des emplois, d'assurer la qualité des services sociaux, notamment l'éducation et les soins de santé, de protéger l'environnement pour les générations futures et d'offrir des chances égales à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, et ce, tout en maintenant une situation financière saine.

Au cours de la session, les ministres donneront des détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

Des modifications visant diverses lois adoptées par l'Assemblée législative seront proposées et débattues afin que le gouvernement continue d'améliorer les services fournis à la population.

La population du Nouveau-Brunswick s'attend à avoir un gouvernement stable. Elle a accordé sa confiance aux parlementaires et tient à ce qu'ils fassent avancer les dossiers importants au moyen de la coopération et de la collaboration. Les gouvernements minoritaires sont bien placés pour atteindre un tel objectif. Je rappelle que l'Assurance-maladie et le Régime de pensions du Canada sont le fruit d'une collaboration au palier fédéral entre un gouvernement minoritaire et les autres partis.

Une situation et une occasion exceptionnelles se présentent à tous les parlementaires. Ils ont maintenant l'occasion de prouver à la population du Nouveau-Brunswick qu'ils ont reçu son message et qu'ils sont prêts à travailler ensemble. Le Nouveau-Brunswick connaît un moment historique. Qui plus est, nous, résidents de la province, avons beaucoup plus de points en commun que de divergences.

En terminant, je remercie les parlementaires de leur service public, maintenant et dans l'avenir.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Brian Gallant, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin des élections générales tenues le 24 septembre 2018 pour les diverses circonscriptions électorales de la province.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M^{me} Harris, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

*SOMMAIRE DES RAPPORTS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DES
DÉPUTÉ(E)S DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2018*

Paragraphe 96(5) de la Loi électorale

RESTIGOUCHE-OUEST # 1

<i>Gilles LePage</i>	<i>L</i>	<i>4233</i>	<i>E</i>
<i>David Moreau</i>	<i>PC</i>	<i>961</i>	
<i>Travis Pollock</i>	<i>KISSNBPP</i>	<i>62</i>	
<i>Beverly A. Mann</i>	<i>NPDNB</i>	<i>263</i>	
<i>Charles Thériault</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>2540</i>	

*Micheline Sullivan
Directrice du scrutin*

CAMPBELLTON-DALHOUSIE # 2

<i>Guy Arseneault</i>	<i>L</i>	<i>3720</i>	<i>E</i>
<i>Diane Cyr</i>	<i>PC</i>	<i>1761</i>	
<i>Thérèse Tremblay</i>	<i>NPDNB</i>	<i>721</i>	
<i>Annie Thériault</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>637</i>	
<i>Robert Boudreau</i>	<i>AGNB</i>	<i>558</i>	

*Clem Tremblay
Directeur du scrutin*

RESTIGOUCHE-CHALEUR # 3

<i>Daniel Guitard</i>	<i>L</i>	<i>4430 E</i>
<i>Charles Stewart</i>	<i>PC</i>	<i>826</i>
<i>Paul Tremblay</i>	<i>NPDNB</i>	<i>621</i>
<i>Mario Comeau</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>831</i>

Martial McLaughlin
Directeur du scrutin

BATHURST-OUEST-BERESFORD # 4

<i>Brian Kenny</i>	<i>L</i>	<i>4351 E</i>
<i>Yvon Landry</i>	<i>PC</i>	<i>1082</i>
<i>James Risdon</i>	<i>KISSNBPP</i>	<i>64</i>
<i>Anne-Renée Thomas</i>	<i>NPDNB</i>	<i>443</i>
<i>Mike Rau</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>503</i>

Mark Guindon
Directeur du scrutin

BATHURST-EST-NEPISIGUIT-SAINT-ISIDORE # 5

<i>Denis Landry</i>	<i>L</i>	<i>3550 E</i>
<i>Michelle Branch</i>	<i>PC</i>	<i>858</i>
<i>Jean-Maurice Landry</i>	<i>NPDNB</i>	<i>2026</i>
<i>Robert Kryszko</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>421</i>

Juliette McGraw
Directrice du scrutin

CARAQUET # 6

<i>Isabelle Thériault</i>	<i>L</i>	<i>5420 E</i>
<i>Kevin Haché</i>	<i>PC</i>	<i>1827</i>
<i>Katy Casavant</i>	<i>NPDNB</i>	<i>548</i>
<i>Yvon Durelle</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>330</i>
<i>Guilmond Hébert</i>	<i>IND</i>	<i>373</i>

Aldrice Comeau
Directeur du scrutin

SHIPPAGAN-LAMÈQUE-MISCOU # 7

<i>Wilfred Roussel</i>	<i>L</i>	<i>3949</i>
<i>Robert Gauvin</i>	<i>PC</i>	<i>4048 E</i>
<i>Albert Rousselle</i>	<i>NPDNB</i>	<i>578</i>
<i>Philippe Tisseuil</i>	<i>IND</i>	<i>178</i>

Emelie Richard
Directrice du scrutin

TRACADIE-SHEILA # 8

<i>Keith Chiasson</i>	<i>L</i>	<i>4320 E</i>
<i>Claude Landry</i>	<i>PC</i>	<i>2390</i>
<i>Francis Duguay</i>	<i>NPDNB</i>	<i>1213</i>
<i>Nancy Benoit</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>390</i>
<i>Stéphane Richardson</i>	<i>IND</i>	<i>544</i>

Weldon McLaughlin
Directeur du scrutin

BAIE-DE MIRAMICHI-NEGUAC # 9

<i>Lisa Harris</i>	<i>L</i>	<i>3512 E</i>
<i>Debi Tozer</i>	<i>PC</i>	<i>1741</i>
<i>Willie Robichaud</i>	<i>NPDNB</i>	<i>718</i>
<i>James (Junior) Denny</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>349</i>
<i>Terry Collette</i>	<i>AGNB</i>	<i>2047</i>

Rhéal Fournier
Directeur du scrutin

MIRAMICHI # 10

<i>Bill Fraser</i>	<i>L</i>	<i>2825</i>
<i>Peggy McLean</i>	<i>PC</i>	<i>1154</i>
<i>Douglas Mullin</i>	<i>NPDNB</i>	<i>110</i>
<i>Louann Savage</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>189</i>
<i>Michelle Conroy</i>	<i>AGNB</i>	<i>3788 E</i>

Paul Matheson
Directeur du scrutin

MIRAMICHI-SUD-OUEST-BAIE-DU-VIN # 11

<i>Andy Hardy</i>	<i>L</i>	<i>1909</i>
<i>Jake Stewart</i>	<i>PC</i>	<i>2960 E</i>
<i>Dawson Brideau</i>	<i>KISSNBPP</i>	<i>19</i>
<i>Roger Vautour</i>	<i>NPDNB</i>	<i>97</i>
<i>Byron J. Connors</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>447</i>
<i>Art O'Donnell</i>	<i>AGNB</i>	<i>2925</i>

Patricia Price
Directrice du scrutin

KENT-NORD # 12

<i>Emery Comeau</i>	<i>L</i>	<i>3301</i>
<i>Katie Robertson</i>	<i>PC</i>	<i>1112</i>
<i>Neil Gardner</i>	<i>NPDNB</i>	<i>171</i>
<i>Kevin Arseneau</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>4056 E</i>
<i>Roger Richard</i>	<i>IND</i>	<i>194</i>

Donald Arsenault
Directeur du scrutin

KENT-SUD # 13

<i>Benoît Bourque</i>	<i>L</i>	<i>5595 E</i>
<i>Ricky Gautreau</i>	<i>PC</i>	<i>1848</i>
<i>Serge Rémi Parent</i>	<i>NPDNB</i>	<i>436</i>
<i>Alain Rousselle</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>1304</i>

Simonne Belliveau
Directrice du scrutin

BAIE-DE-SHEDIAC-DIEPPE # 14

<i>Brian Gallant</i>	<i>L</i>	<i>6162 E</i>
<i>Paulin Blaise Ngweth</i>	<i>PC</i>	<i>1353</i>
<i>Michel Boudreau</i>	<i>NPDNB</i>	<i>764</i>
<i>Michel Albert</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>906</i>

Diane Gallant
Directrice du scrutin

SHEDIAC-BEAUBASSIN-CAP-PELÉ # 15

<i>Jacques LeBlanc</i>	<i>L</i>	<i>5919</i>	<i>E</i>
<i>Marcel Doiron</i>	<i>PC</i>	<i>2081</i>	
<i>Lise Potvin</i>	<i>NPDNB</i>	<i>428</i>	
<i>Greta Doucet</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>888</i>	

Anita Léger-MacDonald
Directrice du scrutin

MEMRAMCOOK-TANTRAMAR # 16

<i>Bernard LeBlanc</i>	<i>L</i>	<i>3137</i>	
<i>Etienne Gaudet</i>	<i>PC</i>	<i>1518</i>	
<i>Hélène Boudreau</i>	<i>NPDNB</i>	<i>410</i>	
<i>Megan Mitton</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>3148</i>	<i>E</i>

Bill Hicks
Directeur du scrutin

DIEPPE # 17

<i>Roger Melanson</i>	<i>L</i>	<i>5173</i>	<i>E</i>
<i>Pierre Brine</i>	<i>PC</i>	<i>998</i>	
<i>Joyce Richardson</i>	<i>NPDNB</i>	<i>1057</i>	

O'Neil Arseneau
Directeur du scrutin

MONCTON-EST # 18

<i>Monique LeBlanc</i>	<i>L</i>	<i>3626</i>	<i>E</i>
<i>Marty Kingston</i>	<i>PC</i>	<i>2771</i>	
<i>Anthony Crandall</i>	<i>NPDNB</i>	<i>424</i>	
<i>Matthew Ian Clark</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>925</i>	

Paul LeBlanc
Directeur du scrutin

MONCTON-CENTRE # 19

<i>Rob McKee</i>	<i>L</i>	2698	<i>E</i>
<i>Claudette Boudreau-Turner</i>	<i>PC</i>	982	
<i>Jessica Caissie</i>	<i>NPDNB</i>	229	
<i>Jean-Marie Nadeau</i>	<i>PVNBGP</i>	771	
<i>Kevin McClure</i>	<i>AGNB</i>	309	
<i>Chris Collins</i>	<i>IND</i>	1200	

Leo Belliveau
Directeur du scrutin

MONCTON-SUD # 20

<i>Cathy Rogers</i>	<i>L</i>	3099	<i>E</i>
<i>Moira Murphy</i>	<i>PC</i>	2090	
<i>Amy Johnson</i>	<i>NPDNB</i>	249	
<i>Laura Sanderson</i>	<i>PVNBGP</i>	628	
<i>Marilyn Crossman-Riel</i>	<i>AGNB</i>	466	

Claudette Trewin
Directrice du scrutin

MONCTON-NORD-OUEST # 21

<i>Courtney Pringle-Carver</i>	<i>L</i>	2963	
<i>Ernie Steeves</i>	<i>PC</i>	3186	<i>E</i>
<i>Cyprien Okana</i>	<i>NPDNB</i>	297	
<i>Keagan Slupsky</i>	<i>PVNBGP</i>	437	
<i>Myrna Geldart</i>	<i>AGNB</i>	875	

Floyd Graves
Directeur du scrutin

MONCTON-SUD-OUEST # 22

<i>Susy Campos</i>	<i>L</i>	2667	
<i>Sherry Wilson</i>	<i>PC</i>	2920	<i>E</i>
<i>Hailey Duffy</i>	<i>NPDNB</i>	503	
<i>Sarah Colwell</i>	<i>PVNBGP</i>	907	

Clifford Lavigne
Directeur du scrutin

RIVERVIEW # 23

<i>Brent Mazerolle</i>	<i>L</i>	<i>2053</i>
<i>R. Bruce Fitch</i>	<i>PC</i>	<i>3701 E</i>
<i>Madison Duffy</i>	<i>NPDNB</i>	<i>249</i>
<i>Stephanie Coburn</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>542</i>
<i>Heather Collins</i>	<i>AGNB</i>	<i>1005</i>

Dean Johnston
Directeur du scrutin

ALBERT # 24

<i>Catherine Black</i>	<i>L</i>	<i>1775</i>
<i>Mike Holland</i>	<i>PC</i>	<i>3479 E</i>
<i>Betty Weir</i>	<i>NPDNB</i>	<i>375</i>
<i>Moranda van Geest</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>870</i>
<i>Sharon Buchanan</i>	<i>AGNB</i>	<i>1546</i>
<i>James Wilson</i>	<i>IND</i>	<i>87</i>

Deborah Brine
Directrice du scrutin

GAGETOWN-PETITCODIAC # 25

<i>Brigitte Noel</i>	<i>L</i>	<i>1153</i>
<i>Ross Wetmore</i>	<i>PC</i>	<i>3674 E</i>
<i>Carolyn MacDonald</i>	<i>KISSNBPP</i>	<i>56</i>
<i>Anne Marie F. Richardson</i>	<i>NPDNB</i>	<i>165</i>
<i>Marilyn Merritt-Gray</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>1097</i>
<i>Craig Dykeman</i>	<i>AGNB</i>	<i>1892</i>

Neil Orchard
Directeur du scrutin

SUSSEX-FUNDY-ST. MARTINS # 26

<i>Ian Smyth</i>	<i>L</i>	<i>1212</i>
<i>Bruce N. Northrup</i>	<i>PC</i>	<i>3816 E</i>
<i>Dawna Robertson</i>	<i>NPDNB</i>	<i>254</i>
<i>Fred Harrison</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>505</i>
<i>Jim Bedford</i>	<i>AGNB</i>	<i>1874</i>
<i>David Raymond Amos</i>	<i>IND</i>	<i>54</i>

Denis Pinet
Directeur du scrutin

HAMPTON # 27

<i>Carley Parish</i>	<i>L</i>	1454
<i>Gary Crossman</i>	<i>PC</i>	3702 E
<i>Layton Peck</i>	<i>NPDNB</i>	384
<i>John Sabine</i>	<i>PVNBGP</i>	743
<i>Dana Hansen</i>	<i>AGNB</i>	1246

John Cairns
Directeur du scrutin

QUISPAMSIS # 28

<i>Aaron Kennedy</i>	<i>L</i>	2078
<i>Blaine Higgs</i>	<i>PC</i>	4691 E
<i>Ryan Jewkes</i>	<i>NPDNB</i>	239
<i>Mark Woolsey</i>	<i>PVNBGP</i>	445
<i>Keith Porter</i>	<i>AGNB</i>	795

Richard Mackie
Directeur du scrutin

ROTHESAY # 29

<i>Stephanie Tomilson</i>	<i>L</i>	2001
<i>Hugh J. (Ted) Flemming</i>	<i>PC</i>	3542 E
<i>Josh Floyd</i>	<i>NPDNB</i>	251
<i>Ann McAllister</i>	<i>PVNBGP</i>	571
<i>Michael Griffin</i>	<i>AGNB</i>	722

Victorine Robichaud
Directrice du scrutin

SAINT JOHN-EST # 30

<i>Clare Manzer</i>	<i>L</i>	1775
<i>Glen Savoie</i>	<i>PC</i>	3017 E
<i>Alex White</i>	<i>NPDNB</i>	402
<i>Lynaya Astephen</i>	<i>PVNBGP</i>	373
<i>Matthew Thompson</i>	<i>AGNB</i>	1047

Rod Borden
Directeur du scrutin

PORTLAND-SIMONDS # 31

<i>John MacKenzie</i>	<i>L</i>	<i>1703</i>
<i>Trevor A. Holder</i>	<i>PC</i>	<i>3168 E</i>
<i>Kim Blue</i>	<i>NPDNB</i>	<i>449</i>
<i>Sheila Croteau</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>435</i>
<i>Artie Watson</i>	<i>IND</i>	<i>191</i>

Elaine O'Leary
Directrice du scrutin

SAINT JOHN HARBOUR # 32

<i>Gerry Lowe</i>	<i>L</i>	<i>1865 E</i>
<i>Barry Ogden</i>	<i>PC</i>	<i>1855</i>
<i>Jennifer McKenzie</i>	<i>NPDNB</i>	<i>836</i>
<i>Wayne Dryer</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>721</i>
<i>Margot Brideau</i>	<i>AGNB</i>	<i>393</i>

Patrick McCaffrey
Directeur du scrutin

SAINT JOHN LANCASTER # 33

<i>Kathleen Riley-Karamanos</i>	<i>L</i>	<i>1727</i>
<i>Dorothy Shephard</i>	<i>PC</i>	<i>3001 E</i>
<i>Tony Mowery</i>	<i>NPDNB</i>	<i>414</i>
<i>Doug James</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>582</i>
<i>Paul Seelye</i>	<i>AGNB</i>	<i>922</i>

Mary McAuliffe
Directrice du scrutin

KINGS-CENTRE # 34

<i>Bill Merrifield</i>	<i>L</i>	<i>1785</i>
<i>Bill Oliver</i>	<i>PC</i>	<i>3267 E</i>
<i>Susan Jane Shedd</i>	<i>NPDNB</i>	<i>342</i>
<i>Bruce Dryer</i>	<i>PVNBGP</i>	<i>731</i>
<i>Dave Peters</i>	<i>AGNB</i>	<i>1454</i>

Terry Campbell
Directeur du scrutin

FUNDY-LES-ÎLES-SAINT JOHN-OUEST # 35

<i>Rick Doucet</i>	<i>L</i>	2422
<i>Andrea Anderson-Mason</i>	<i>PC</i>	3808 E
<i>Keith LeBlanc</i>	<i>NPDNB</i>	203
<i>Romey Frances Heuff</i>	<i>PVNBGP</i>	469
<i>Doug Ellis</i>	<i>AGNB</i>	1104

Tina Belliveau-Moore
Directrice du scrutin

SAINTE-CROIX # 36

<i>John B. Ames</i>	<i>L</i>	2436
<i>Greg Thompson</i>	<i>PC</i>	3249 E
<i>Jan Underhill</i>	<i>NPDNB</i>	89
<i>Donna Linton</i>	<i>PVNBGP</i>	1047
<i>Joyce Wright</i>	<i>AGNB</i>	1466

Lynn Kozak
Directrice du scrutin

OROMOCTO-LINCOLN-FREDERICTON # 37

<i>John Fife</i>	<i>L</i>	2306
<i>Mary E. Wilson</i>	<i>PC</i>	2399 E
<i>Justin Young</i>	<i>NPDNB</i>	159
<i>Tom McLean</i>	<i>PVNBGP</i>	903
<i>Craig Rector</i>	<i>AGNB</i>	1741

Blake Kennedy
Directeur du scrutin

FREDERICTON-GRAND LAKE # 38

<i>Wendy Tremblay</i>	<i>L</i>	955
<i>Pam Lynch</i>	<i>PC</i>	2433
<i>Gerald Bourque</i>	<i>KISSNBPP</i>	19
<i>Glenna Hanley</i>	<i>NPDNB</i>	114
<i>Dan Weston</i>	<i>PVNBGP</i>	472
<i>Kris Austin</i>	<i>AGNB</i>	4799 E

Vanessa Clark
Directrice du scrutin

NEW MARYLAND-SUNBURY # 39

<i>Alex Scholten</i>	<i>L</i>	2210
<i>Jeff Carr</i>	<i>PC</i>	3844 E
<i>Danelle Titus</i>	<i>KISSNBPP</i>	14
<i>Mackenzie Thomason</i>	<i>NPDNB</i>	143
<i>Jenica Atwin</i>	<i>PVNBGP</i>	902
<i>Morris Shannon</i>	<i>AGNB</i>	2214

Camille Malenfant
Directeur du scrutin

FREDERICTON-SUD # 40

<i>Susan Holt</i>	<i>L</i>	1525
<i>Scott Smith</i>	<i>PC</i>	1042
<i>Chris Durrant</i>	<i>NPDNB</i>	132
<i>David Coon</i>	<i>PVNBGP</i>	4273 E
<i>Bonnie Clark</i>	<i>AGNB</i>	616

Karen Hammel
Directrice du scrutin

FREDERICTON-NORD # 41

<i>Stephen Horsman</i>	<i>L</i>	2443 E
<i>Jill Green</i>	<i>PC</i>	2182
<i>Scarlett Tays</i>	<i>NPDNB</i>	139
<i>Tamara White</i>	<i>PVNBGP</i>	1313
<i>Lynn King</i>	<i>AGNB</i>	1651

Judy Sloat
Directrice du scrutin

FREDERICTON-YORK # 42

<i>Amber Bishop</i>	<i>L</i>	1652
<i>Kirk Douglas MacDonald</i>	<i>PC</i>	2777
<i>Sandra Bourque</i>	<i>KISSNBPP</i>	34
<i>Evelyne Godfrey</i>	<i>NPDNB</i>	103
<i>Amanda Wildeman</i>	<i>PVNBGP</i>	1393
<i>Rick DeSaulniers</i>	<i>AGNB</i>	3033 E

Robert Agnew
Directeur du scrutin

 FREDERICTON-OUEST-HANWELL # 43

<i>Cindy Miles</i>	<i>L</i>	2404
<i>Dominic Cardy</i>	<i>PC</i>	2739 E
<i>Olivier Hébert</i>	<i>NPDNB</i>	171
<i>Susan Jonah</i>	<i>PVNBGP</i>	1490
<i>Jason Paull</i>	<i>AGNB</i>	1803

Linda Allison
Directrice du scrutin

CARLETON-YORK # 44

<i>Jackie Morehouse</i>	<i>L</i>	1556
<i>Carl Urquhart</i>	<i>PC</i>	3118 E
<i>Lloyd Maurey</i>	<i>KISSNBPP</i>	40
<i>Robert Kitchen</i>	<i>NPDNB</i>	255
<i>Sue Rickards</i>	<i>PVNBGP</i>	837
<i>Gary Lemmon</i>	<i>AGNB</i>	2583

Avis Fitton
Directrice du scrutin

CARLETON # 45

<i>Christy Culberson</i>	<i>L</i>	1197
<i>Stewart Fairgrieve</i>	<i>PC</i>	2982 E
<i>Adam McAvoy</i>	<i>NPDNB</i>	82
<i>Amy Anderson</i>	<i>PVNBGP</i>	1247
<i>Stewart B. Manuel</i>	<i>AGNB</i>	2026

Eleanor Leonard
Directrice du scrutin

CARLETON-VICTORIA # 46

<i>Andrew Harvey</i>	<i>L</i>	3116 E
<i>Margaret C. Johnson</i>	<i>PC</i>	2872
<i>Carter Edgar</i>	<i>KISSNBPP</i>	58
<i>Margaret Geldart</i>	<i>NPDNB</i>	114
<i>Paula Shaw</i>	<i>PVNBGP</i>	503
<i>Terry Leigh Sisson</i>	<i>AGNB</i>	960

Judy MacIntosh
Directrice du scrutin

VICTORIA-LA-VALLÉE # 47

<i>Chuck Chiasson</i>	<i>L</i>	3570	<i>E</i>
<i>Danny Soucy</i>	<i>PC</i>	3212	
<i>Lina Chiasson</i>	<i>NPDNB</i>	307	
<i>Paul Plourde</i>	<i>PVNBGP</i>	468	

Ann Turcotte
Directrice du scrutin

EDMUNDSTON-MADAWASKA-CENTRE # 48

<i>Jean-Claude (JC) D'Amours</i>	<i>L</i>	4668	<i>E</i>
<i>Gérald Levesque</i>	<i>PC</i>	1437	
<i>Anne-Marie Comeau</i>	<i>NPDNB</i>	206	
<i>Sophie Vaillancourt</i>	<i>PVNBGP</i>	702	

Rino Pelletier
Directeur du scrutin

MADAWASKA-LES-LACS-EDMUNDSTON # 49

<i>Francine Landry</i>	<i>L</i>	4191	<i>E</i>
<i>Jeannot Volpé</i>	<i>PC</i>	1826	
<i>Cécile Richard-Hébert</i>	<i>NPDNB</i>	156	
<i>Denis Boulet</i>	<i>PVNBGP</i>	945	

Danièle Dubé
Directrice du scrutin

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. McKee, appuyé par M^{me} Thériault, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. McKee, député de la circonscription électorale de Moncton-Centre, appuyé par M^{me} Thériault, députée de la circonscription électorale de Caraquet, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 23 octobre 2018

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'éleva un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Higgs, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Quispamsis.

La séance est levée à 15 h 20.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Vestcor pour 2017	(24 août 2018) ;
rapport annuel de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour 2017-2018	(5 septembre 2018) ;
rapport annuel de la Commission de l'énergie et des services publics pour 2017-2018	(14 septembre 2018) ;
rapport annuel de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour 2015-2016	(14 septembre 2018) ;
rapport sur le rendement 2017-2018, Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick	(24 septembre 2018) ;
rapport annuel du bureau du coroner en chef pour 2015	(15 octobre 2018).

Jour de séance 2

le mercredi 24 octobre 2018

10 h

Prière.

Il est unanimement convenu de permettre aux membres du caucus des Verts et à ceux du caucus de l'Alliance des gens de faire une déclaration de député.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Il est unanimement convenu de permettre aux membres du caucus des Verts et à ceux du caucus de l'Alliance des gens de poser, pendant les questions orales, deux questions, puis deux questions supplémentaires.

L'hon. M. Bourque dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Les services d'ambulance au Nouveau-Brunswick : Livre vert, octobre 2018*, lequel a été préparé par le ministère de la Santé à l'appui d'un examen par un comité législatif de la prestation de services d'ambulance terrestres au Nouveau-Brunswick.

Il est unanimement convenu de permettre aux membres du caucus des Verts et à ceux du caucus de l'Alliance des gens de répondre aux déclarations de ministres.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à contribuer à l'atteinte des cibles nationales en matière de conservation des terres en fixant des objectifs et en élaborant un plan d'action. (Pétition 1.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'interdiction de l'épandage de glyphosate dans l'aménagement des forêts de la Couronne. (Pétition 2.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :

2, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne.*

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Harris, appuyée par l'hon. M. Melanson, propose ce qui suit :

que l'application de la définition « parti reconnu » dans le Règlement soit suspendue pour la durée de la 59^e législature afin de consentir aux députés du Parti vert et aux députés de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick les mêmes droits et privilèges que les articles 40, 40.1 et 104 confèrent aux

députés des partis reconnus à la Chambre pour ce qui est des déclarations de députés, des répliques aux déclarations de ministres et de la composition du Comité d'administration de l'Assemblée législative. (Motion 1.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Harris, appuyée par l'hon. M^{me} Rogers, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la première session de la 59^e législature. (Motion 2.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Harris, appuyée par M. McKee, propose ce qui suit :

que, conformément aux articles 89 et 104 du Règlement, les comités permanents suivants soient constitués pour la 59^e législature et ainsi composés :

Comité d'administration de l'Assemblée législative : l'hon. M. Guitard, M. C. Chiasson, M^{me} LeBlanc, l'hon. M^{me} Harris, l'hon. M. Melanson, M. D'Amours, M. Arseneault, M. Fairgrieve, M. Oliver, M. Coon, M. Arseneau, M. Austin, M^{me} Conroy ;

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée : l'hon. M^{me} Harris, M. Arseneault, M. McKee, M. C. Chiasson, M. Gauvin, M. Northrup, M. Carr, M. Savoie, M. Coon, M. Austin ;

que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit tenu de réaliser un examen complet du *Règlement de l'Assemblée législative*, de préparer un rapport assorti de recommandations pour assurer l'applicabilité de ses dispositions dans un contexte de législature minoritaire et de trouver des façons d'améliorer le déroulement des travaux de l'Assemblée par le truchement de mesures visant, notamment, l'établissement d'un calendrier parlementaire fixe et d'un plan de la Chambre qui entraîne une meilleure collaboration, la tenue de votes libres, l'habilitation à appeler des témoins à comparaître durant

l'étude de projets de loi en comité, l'établissement de mandats plus clairs pour les comités, la précision du rôle entourant les examens législatifs et les réponses aux rapports des hauts fonctionnaires de l'Assemblée et aux recommandations connexes ;

que les autres comités permanents, à savoir le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique, le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, le Comité permanent de modification des lois, le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent de la politique sociale, soient constitués pour la 59^e législature et composés de quatre députés du Parti libéral, de quatre députés du Parti progressiste-conservateur, d'un député du Parti vert et d'un député de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick, dont le nom sera fourni au greffier de l'Assemblée législative, par le chef de chaque parti, d'ici au vendredi 26 octobre 2018. (Motion 3.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Arseneault donne avis de motion 4 portant que, le mardi 30 octobre 2018, appuyé par M. K. Chiasson, il proposera ce qui suit :

que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit tenu d'établir un nouveau processus budgétaire plus ouvert et plus transparent au titre duquel les crédits budgétaires des ministères seront étudiés par le comité et des réunions publiques seront tenues ;

que le Comité permanent de la politique économique soit tenu d'examiner les taux de redevances applicables aux ressources afin d'assurer un meilleur équilibre entre la croissance économique et l'optimisation de nos ressources, tout en protégeant les propriétaires de terrains boisés privés, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de la politique sociale soit tenu de réaliser un examen relatif aux numéros de facturation, tout en préservant les services de santé dans les régions rurales et en assurant le recrutement de médecins additionnels, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent des corporations de la Couronne soit tenu de consulter des experts, l'Association des travailleurs paramédicaux, le syndicat des travailleurs paramédicaux et d'autres parties prenantes et de réaliser un examen public des services d'ambulance, en se penchant

surtout sur la pénurie de personnel paramédical, que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité et que le comité rédige un rapport découlant de cet examen d'ici au 15 décembre 2018 ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'envisager une interdiction progressive de l'utilisation d'herbicides tels que le glyphosate, l'étendue de l'interdiction devant être fondée sur des preuves tangibles, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'examiner la gouvernance municipale et la possibilité de moderniser l'imposition relative aux municipalités et de faire des recommandations à cet égard, l'examen portant notamment sur la possibilité de réduire ou de supprimer ce qu'on appelle la double imposition et de supprimer, dans un contexte d'évaluation, l'exonération visant les biens à usage industriel, y compris la machinerie et l'équipement, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que tout document de travail sur l'équité salariale dans le secteur privé, déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier, soit d'office renvoyé au Comité permanent de modification des lois et que le comité soit tenu de rédiger un rapport comportant des recommandations sur des mesures législatives visant l'équité salariale dans le secteur privé ;

que tout document de travail sur les augmentations du salaire minimum, déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier, soit d'office renvoyé au Comité permanent de la politique économique et que le comité soit tenu de rédiger un rapport comportant des recommandations sur le taux des augmentations du salaire minimum qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} avril 2020, le 1^{er} avril 2021 et le 1^{er} avril 2022 ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'examiner une ou plusieurs questions sur la représentation proportionnelle, le vote préférentiel ou l'âge de voter à poser aux gens du Nouveau-Brunswick à l'occasion des élections municipales de 2020 ainsi que des modifications de la *Loi référendaire* afin d'assurer un processus équitable et de faire des recommandations à cet égard, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de la politique économique soit tenu d'examiner l'aide financière que reçoit l'industrie pour attirer des investissements et créer des emplois, de déterminer si les types et les montants de cette aide répondent aux besoins et de faire des recommandations à cet égard, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que, nonobstant les pouvoirs et mandats de certains comités permanents définis dans le Règlement ou dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure adopté par la Chambre le 10 mars 2015, tout comité tenu de rédiger un rapport conformément à la présente motion, en plus des pouvoirs et mandats traditionnellement conférés, soit investi des pouvoirs suivants, tels qu'ils sont requis pendant la 59^e législature pour exercer les responsabilités attribuées par la présente motion :

- celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- celui de tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- celui de s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;
- celui de mener les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, tout comité tenu de rédiger un rapport conformément à la présente motion soit habilité à le rendre public par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité.

M. Coon donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyé par M. Arseneau, il proposera ce qui suit :

attendu que l'Organisation mondiale de la Santé a jugé en 2015 que le glyphosate était probablement cancérigène pour l'être humain ;

attendu que les preuves scientifiques s'accumulent relativement au risque que pose le glyphosate pour la santé de nos écosystèmes forestiers et de notre faune ;

attendu que le député de Restigouche-Ouest et moi avons déposé une des pétitions portant le plus grand nombre de signatures de l'histoire de l'Assemblée législative, soit plus de 34 000, et demandant la cessation de l'épandage ;

attendu que, en 2017, une somme de 2,5 millions provenant des contribuables a été affectée à l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne ;

attendu que l'épandage d'agent orange sur les plantations forestières et sous les lignes électriques était approuvé par le gouvernement provincial jusqu'à ce que le gouvernement fédéral interdise l'utilisation du produit et que celui-ci soit remplacé par le glyphosate ;

attendu que le Québec a interdit l'utilisation du glyphosate dans les activités forestières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur nos forêts et sous nos lignes électriques.

M. Arseneau donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que les élections générales de 2018 au Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir un gouvernement minoritaire où la proportion de parlementaires élus à l'Assemblée législative ne reflète pas la proportion de votes que chaque parti a recueillis aux élections ;

attendu que Fair Vote Canada a constaté que les assemblées législatives élues au moyen de la représentation proportionnelle sont plus stables, car rien ne favorise le déclenchement d'élections hâtives en vue d'obtenir un gouvernement majoritaire ;

attendu que, en 2017, la Commission sur la réforme électorale a recommandé que le gouvernement passe à un système de scrutin préférentiel et qu'il envisage d'adopter une forme de représentation proportionnelle ;

attendu qu'un récent sondage a révélé que plus de la moitié des personnes du Nouveau-Brunswick disent que le nombre de votes est plus important à prendre en compte que le nombre de sièges pour déterminer qui dirigera le Nouveau-Brunswick ;

attendu que plus de 90 pays ont actuellement recours à la représentation proportionnelle, y compris 85 % des pays qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à mener une enquête publique sur la meilleure façon d'instaurer la représentation proportionnelle au Nouveau-Brunswick afin que la composition de l'Assemblée législative reflète le nombre de votes exprimés.

M^{me} Mitton donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que le précédent contrat de Medavie qui visait à fournir des services d'ambulance n'a fait l'objet d'aucune évaluation ;

attendu que de nombreux travailleurs paramédicaux sont surmenés, ce qui se traduit par des congés liés au stress ;

attendu qu'il manque en permanence 150 travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick et que de 125 à 150 travailleurs paramédicaux additionnels sont en congé prolongé à tout moment ;

attendu que, en 2017, les travailleurs paramédicaux ont fait 216 000 heures supplémentaires, ce qui a coûté 8 millions de dollars ;

attendu que, en 2017, les ambulances ont été mises hors service à 7 500 reprises, ce qui constitue une hausse de 55 % par rapport à 2016 ;

attendu que, depuis août 2016, trois personnes sont décédées dans le nord du Nouveau-Brunswick, dont deux à Saint-Quentin, car il a fallu plus de 20 minutes à l'ambulance pour arriver sur les lieux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à mener une enquête publique sur les services d'ambulance au Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que le nombre d'ambulances par collectivité soit fondé sur une évaluation des besoins de la collectivité

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que les territoires desservis par les ambulances soient établis en fonction de la collectivité et non de la province.

L'hon. M. Gallant offre ses condoléances à la famille du regretté J. Raymond Frenette, ancien premier ministre et député libéral provincial de Moncton-Est, de 1974 à 1998.

L'hon. M. Kenny offre ses condoléances à la famille du regretté Frank Branch, ancien député libéral provincial du comté de Gloucester, de 1970 à 1974, de Nepisiguit-Chaleur, de 1974 à 1995, et de Nepisiguit, de 2003 à 2006, et ancien président de l'Assemblée législative.

La séance est levée à 12 h.

Jour de séance 3

le jeudi 25 octobre 2018

10 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. McKee, appuyé par M^{me} Thériault, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 octobre 2018

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. Higgs, appuyé par M. Stewart, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône soit amendée comme suit :

par la suppression du point après le mot « diligentes » et par l'ajout de ce qui suit :

« ; toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur n'a pas la confiance de la Chambre. ».

La question est proposée au sujet de l'amendement.

L'hon. M^{me} Harris invoque le Règlement ; elle soutient que l'amendement est irrecevable. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

L'hon. M^{me} Harris donne avis que, le vendredi 26 octobre 2018, la deuxième lecture du projet de loi 2 sera appelée.

La séance est levée à 10 h 55.

Jour de séance 4

le vendredi 26 octobre 2018

9 h

Prière.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Andrea Amaya, de Calgary, en Alberta ; María Córdova, de Guayaquil, province du Guayas, en Équateur ; Brittany Fracker, de Moncton ; Curtis Kelly, de Quispamsis ; Jane Landry, de Fredericton ; Fabiana Rosado, de Guayaquil, province du Guayas, en Équateur ; Alexis Sacobie, de la Première nation de Kingsclear ; Dorcas Tshimenga, de Fredericton ; William Bliss White, de Fredericton.

Les pages suivants reprennent du service : Sarah Albert-Bélanger, de Saint-François de Madawaska ; Erik Arseneault, de Mundleville ; Corben Parker, de Fredericton ; Julie Roberge, d'Ottawa, en Ontario ; Alex Robichaud, de Laval, au Québec ; Jarrod Ryan, de Fredericton ; Natasha Williamson, de Coningsby, en Angleterre.

M. Holder accueille à la Chambre Dale Graham, ancien député progressiste-conservateur provincial de Carleton-Nord, de 1993 à 1995, et de Carleton, de 1995 à 2014, et ancien président de l'Assemblée législative. L'hon. M. Harvey se joint à M. Holder à cet égard.

Il est unanimement convenu de prolonger de deux minutes la période des déclarations de députés pour permettre à chaque parti de présenter trois déclarations chacun.

Sur la motion de l'hon. M^{me} Harris, appuyée par M. Arseneault, il est résolu que Chuck Chiasson, député de la circonscription électorale de Victoria-La-Vallée, et Monique LeBlanc, députée de la circonscription électorale de Moncton-Est, soient nommés à la vice-présidence de l'Assemblée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Harris, appuyée par M. D'Amours, propose ce qui suit :

que, pour ce qui est des déclarations de députés, par dérogation aux paragraphes 40.1(2) et 40.1(3) du Règlement et pour la durée de la 59^e législature, la parole soit donnée aux députés à commencer par l'opposition officielle, suivie des autres partis reconnus, selon leur représentation à la Chambre, et ensuite du parti ministériel, les interventions suivant le même ordre jusqu'à ce que chaque parti reconnu ait présenté trois déclarations chacun. (Motion 8.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Harris, appuyée par M. LeBlanc, propose ce qui suit :

que, en application de l'article 37 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, l'Assemblée législative délègue à son comité d'administration les pouvoirs que lui confère la loi concernant aussi bien les montants, les indemnités, les allocations et les traitements que les modifications de l'annexe A. (Motion 9.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Flemming donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a les plus longs temps d'attente du Canada pour obtenir des soins de santé ;

attendu que nous avons à l'heure actuelle un système désuet de numéros de facturation en raison duquel 50 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas de médecin de famille ;

attendu que, afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé, nous reconnaissons la nécessité d'adopter une approche proactive qui accorde une place aux médecins de famille, aux spécialistes, aux pharmaciens, aux membres du personnel infirmier praticien et aux travailleurs paramédicaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé et d'accroître le nombre de spécialistes et de membres du personnel infirmier praticien dans notre système de soins de santé,

que l'Assemblée exhorte le gouvernement à abandonner graduellement le concept des numéros de facturation tel qu'il existe aujourd'hui et à supprimer les restrictions quant au nombre de médecins pouvant exercer leur profession dans notre province

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à élaborer des normes pour permettre aux pharmaciens de prescrire certains médicaments et à augmenter leur pouvoir de renouveler des ordonnances.

M. Wetmore donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyé par M. Holland, il proposera ce qui suit :

attendu que nous sommes conscients de l'importance de l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick et de la responsabilité qu'a le

gouvernement d'assurer la gestion efficace des terrains boisés privés et des terres de la Couronne ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner, à valider et à mettre en oeuvre, s'il est jugé nécessaire de le faire, les recommandations formulées dans le volume II du rapport de la vérificatrice générale de 2015 afin d'assurer, en partenariat avec toutes les parties prenantes, l'équité et l'optimisation relativement à nos terres de la Couronne pour que des pratiques exemplaires soient suivies

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à travailler avec nos homologues fédéraux et les parties prenantes concernées afin d'appuyer les propriétaires de terrains boisés privés et l'industrie en ce qui concerne l'actuel différend avec les États-Unis au sujet des tarifs imposés sur le bois d'oeuvre résineux.

M^{me} Anderson-Mason donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyée par M^{me} M. Wilson, elle proposera ce qui suit :

attendu que, au cours des quatre dernières années, la décision de réduire le nombre de jours de séance a entraîné un changement considérable en ce qui a trait au nombre de séances de l'Assemblée législative tenues en soirée ;

attendu que tous les parlementaires, peu importe leur sexe ou la collectivité dont ils font partie, méritent de pouvoir participer aux débats parlementaires pendant des heures normales de travail, lorsque les circonstances s'y prêtent, ce qui leur permet de prendre part à des activités communautaires et de passer plus de temps en famille ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à fixer, pour l'Assemblée législative, des heures de travail prévisibles et favorables aux parlementaires ayant une famille et à ceux qui vivent en milieu rural

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à agir dans un esprit de collaboration avec tous les partis et à prévoir un nombre adéquat de jours de séance pour mener efficacement les travaux du gouvernement.

L'hon. M^{me} Harris, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 5

le mardi 30 octobre 2018

13 h

Prière.

M. Wetmore accueille à la Chambre Eugene G. B. McGinley, c.r., ancien député libéral provincial de la cité de Bathurst, de 1972 à 1978, de Grand Lake, de 2003 à 2006, et de Grand Lake-Gagetown, de 2006 à 2010, et ancien président de l'Assemblée législative. L'hon. M^{me} Harris et l'hon. M. Kenny se joignent à M. Wetmore à cet égard.

Le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'utilisation de pesticides sur les terres de la Couronne dans le secteur du haut de la rivière Verte. (Pétition 3.)

L'hon. M^{me} Harris, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, l'hon. M. Bourque, appuyé par l'hon. M^{me} Harris, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendé comme suit :

par la suppression de tout le passage après le mot « diligentes » et son remplacement par ce qui suit :

« , toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur doit en outre entreprendre les actions suivantes :

- travailler de concert avec le syndicat des travailleurs paramédicaux pour qu'il y ait augmentation immédiate du salaire des travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick, s'attaquer à la question des ambulances mises hors service, s'engager à offrir des postes à tous les diplômés paramédicaux du Nouveau-Brunswick en dotant les postes vacants de personnel qualifié et en embauchant un plus grand nombre

de travailleurs paramédicaux permanents à temps plein afin de pourvoir à l'avance les postes qui devraient être libérés par attrition ;

- mettre immédiatement en application la décision rendue par l'arbitre McEvoy si la révision judiciaire en cours annule, en faveur de la décision arbitrale, l'ordonnance judiciaire précédemment rendue à l'égard de la dotation en personnel paramédical ;
- confier le mandat en matière d'efficacité énergétique à une nouvelle agence basée sur le modèle néo-écossais ;
- présenter une motion enjoignant à un comité parlementaire multipartite de centrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté, notamment en examinant en détail les restrictions et les mesures de récupération relatives à l'aide sociale en vue d'une amélioration radicale du système, sur une évaluation des avantages à tirer de la mise sur pied d'un projet pilote de revenu minimum garanti et sur l'amélioration des transports en commun dans les régions rurales et les zones urbaines du Nouveau-Brunswick ;
- présenter une motion enjoignant à un comité parlementaire d'élaborer un plan détaillé pour le développement économique durable des régions rurales ;
- s'assurer que, lorsqu'un comité parlementaire étudiera une mesure visant à interdire l'utilisation d'herbicides, il tiendra compte de l'acceptabilité sociale ;
- réaffirmer l'engagement pris à l'endroit des personnes âgées afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, avoir recours à la stratégie D'abord chez soi, accélérer la mise à exécution de cet engagement, tout en reconnaissant le rôle important que joue le personnel de soins à domicile pour soutenir les personnes âgées, et s'atteler au problème de main d'oeuvre comme tel ;
- hausser le salaire du personnel des services de soutien à domicile ;
- améliorer le soutien offert aux adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme ;
- mettre en oeuvre la stratégie en matière de soins palliatifs dévoilée en 2018 et envisager d'en élargir la portée ;
- réduire le taux d'impôt applicable à la petite entreprise de 0,5 % par année, jusqu'à son élimination ;

« que Son Honneur fasse déposer par son gouvernement sur le bureau de la Chambre, d'ici au 30 novembre 2018, un plan de mise en oeuvre des initiatives énoncées dans le discours de Son Honneur et dans la présente adresse

« et que Son Honneur exige de son premier ministre qu'il rencontre régulièrement chacun des chefs des partis reconnus à l'Assemblée législative, pendant la session parlementaire ou dans l'intervalle, pour les consulter sur les activités du pouvoir exécutif du gouvernement. ».

La séance, suspendue à 15 h 10, reprend à 15 h 24.

La question est proposée au sujet du sous-amendement.

M. Holder invoque le Règlement ; il remet en question la recevabilité du sous-amendement puisque celui-ci pourrait contredire le discours du trône qu'a présenté le gouvernement, ce qui serait considéré comme une question engageant la confiance à son endroit. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et informe la Chambre qu'il n'appartient pas au président de décider ce qui constitue une question de confiance.

Il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de
l'enseignement supérieur des
provinces Maritimes pour 2017-2018

(26 octobre 2018).

Jour de séance 6

le mercredi 31 octobre 2018

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 4.)

M. Holder, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 10, 11 et 12.

L'hon. M^{me} Harris, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat sur le sous-amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

La séance, suspendue à 12 h, reprend à 13 h 30.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Commission des services financiers et
des services aux consommateurs,
*Planifier l'avenir : examen quinquennal
de la Loi sur les caisses populaires,
octobre 2018*

(29 octobre 2018).

Jour de séance 7

le jeudi 1^{er} novembre 2018

10 h

Prière.

L'hon. M. Gallant dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Une approche législative de l'équité salariale au Nouveau-Brunswick : Document de travail, novembre 2018*, lequel a été préparé par la Direction de l'égalité des femmes du Bureau du Conseil exécutif.

L'hon. M^{me} Harris, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

L'Assemblée reprend le débat sur le sous-amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M^{me} Harris, au nom du premier ministre.

Conformément à l'avis de motion 10, M. Flemming, appuyé par M. Northrup, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a les plus longs temps d'attente du Canada pour obtenir des soins de santé ;

attendu que nous avons à l'heure actuelle un système désuet de numéros de facturation en raison duquel 50 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas de médecin de famille ;

attendu que, afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé, nous reconnaissons la nécessité d'adopter une approche proactive qui accorde une place aux médecins de famille, aux spécialistes, aux pharmaciens, aux membres du personnel infirmier praticien et aux travailleurs paramédicaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé et d'accroître le nombre de spécialistes et de membres du personnel infirmier praticien dans notre système de soins de santé,

que l'Assemblée exhorte le gouvernement à abandonner graduellement le concept des numéros de facturation tel qu'il existe aujourd'hui et à supprimer les restrictions quant au nombre de médecins pouvant exercer leur profession dans notre province

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à élaborer des normes pour permettre aux pharmaciens de prescrire certains médicaments et à augmenter leur pouvoir de renouveler des ordonnances.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 10, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 11, M. Wetmore, appuyé par M. Holland, propose ce qui suit :

attendu que nous sommes conscients de l'importance de l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick et de la responsabilité du gouvernement d'assurer la gestion efficace des terrains boisés privés et des terres de la Couronne ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner, à valider et à mettre en oeuvre, s'il est jugé nécessaire de le faire, les recommandations formulées dans le volume II du rapport de la vérificatrice générale de 2015 afin d'assurer, en partenariat avec toutes les parties prenantes, l'équité et l'optimisation relativement à nos terres de la Couronne pour que des pratiques exemplaires soient suivies

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à travailler avec nos homologues fédéraux et les parties prenantes concernées afin d'appuyer les propriétaires de terrains boisés privés et l'industrie en ce qui concerne l'actuel différend avec les États-Unis au sujet des tarifs imposés sur le bois d'oeuvre résineux.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 8

le vendredi 2 novembre 2018

9 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur le sous-amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône proposé par l'hon. M. Bourque, appuyé par l'hon. M^{me} Harris, dont voici le texte :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendé comme suit :

par la suppression de tout le passage après le mot « diligentes » et son remplacement par ce qui suit :

« , toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur doit en outre entreprendre les actions suivantes :

- travailler de concert avec le syndicat des travailleurs paramédicaux pour qu'il y ait augmentation immédiate du salaire des travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick, s'attaquer à la question des ambulances mises hors service, s'engager à offrir des postes à tous les diplômés paramédicaux du Nouveau-Brunswick en dotant les postes vacants de personnel qualifié et en embauchant un plus grand nombre de travailleurs paramédicaux permanents à temps plein afin de pourvoir à l'avance les postes qui devraient être libérés par attrition ;
- mettre immédiatement en application la décision rendue par l'arbitre McEvoy si la révision judiciaire en cours annule, en faveur de la décision arbitrale, l'ordonnance judiciaire précédemment rendue à l'égard de la dotation en personnel paramédical ;
- confier le mandat en matière d'efficacité énergétique à une nouvelle agence basée sur le modèle néo-écossais ;
- présenter une motion enjoignant à un comité parlementaire multipartite de centrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté, notamment en examinant en détail les restrictions et les mesures de récupération relatives à l'aide sociale en vue d'une amélioration radicale du système, sur une évaluation des avantages à tirer de la mise sur pied d'un projet pilote de revenu minimum garanti et sur l'amélioration des transports en commun dans les régions rurales et les zones urbaines du Nouveau-Brunswick ;

- présenter une motion enjoignant à un comité parlementaire d'élaborer un plan détaillé pour le développement économique durable des régions rurales ;
- s'assurer que, lorsqu'un comité parlementaire étudiera une mesure visant à interdire l'utilisation d'herbicides, il tiendra compte de l'acceptabilité sociale ;
- réaffirmer l'engagement pris à l'endroit des personnes âgées afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, avoir recours à la stratégie D'abord chez soi, accélérer la mise à exécution de cet engagement, tout en reconnaissant le rôle important que joue le personnel de soins à domicile pour soutenir les personnes âgées, et s'atteler au problème de main d'oeuvre comme tel ;
- hausser le salaire du personnel des services de soutien à domicile ;
- améliorer le soutien offert aux adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme ;
- mettre en oeuvre la stratégie en matière de soins palliatifs dévoilée en 2018 et envisager d'en élargir la portée ;
- réduire le taux d'impôt applicable à la petite entreprise de 0,5 % par année, jusqu'à son élimination ;

« que Son Honneur fasse déposer par son gouvernement sur le bureau de la Chambre, d'ici au 30 novembre 2018, un plan de mise en oeuvre des initiatives énoncées dans le discours de Son Honneur et dans la présente adresse

« et que Son Honneur exige de son premier ministre qu'il rencontre régulièrement chacun des chefs des partis reconnus à l'Assemblée législative, pendant la session parlementaire ou dans l'intervalle, pour les consulter sur les activités du pouvoir exécutif du gouvernement. ».

Le débat se poursuit et se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 23

l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Bourque	M. Lowe
l'hon. M ^{me} Harris	l'hon. M ^{me} Landry	M. McKee
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Harvey	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Rogers	M. C. Chiasson	M. D'Amours
l'hon. M. Horsman	M ^{me} LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Kenny	M. Arseneault	M. Arseneau
l'hon. M. Landry	M. K. Chiasson	M ^{me} Mitton
l'hon. M. LePage	M ^{me} Thériault	

CONTRE : 25

M. Savoie	M. Thompson	M. Steeves
M ^{me} Shephard	M. Flemming	M ^{me} S. Wilson
M. Higgs	M ^{me} Anderson-Mason	M. Wetmore
M. Holder	M ^{me} M. Wilson	M. Stewart
M. Carr	M. Gauvin	M. Holland
M. Faigrievé	M. Northrup	M. Crossman
M. Fitch	M. DeSaulniers	M. Oliver
M. Urquhart	M ^{me} Conroy	
M. Austin	M. Cardy	

La question est proposée au sujet de l'amendement proposé par M. Higgs, appuyé par M. Stewart :

AMENDEMENT

que la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône soit amendée comme suit :

par la suppression du point après le mot « diligentes » et par l'ajout de ce qui suit :

« ; toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur n'a pas la confiance de la Chambre. ».

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

M. Savoie	M. Thompson	M. Steeves
M ^{me} Shephard	M. Flemming	M ^{me} S. Wilson
M. Higgs	M ^{me} Anderson-Mason	M. Wetmore
M. Holder	M ^{me} M. Wilson	M. Stewart
M. Carr	M. Gauvin	M. Holland
M. Faigriève	M. Northrup	M. Crossman
M. Fitch	M. DeSaulniers	M. Oliver
M. Urquhart	M ^{me} Conroy	
M. Austin	M. Cardy	

CONTRE : 23

l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Bourque	M. Lowe
l'hon. M ^{me} Harris	l'hon. M ^{me} Landry	M. McKee
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Harvey	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Rogers	M. C. Chiasson	M. D'Amours
l'hon. M. Horsman	M ^{me} LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Kenny	M. Arseneault	M. Arseneau
l'hon. M. Landry	M. K. Chiasson	M ^{me} Mitton
l'hon. M. LePage	M ^{me} Thériault	

La question est proposée au sujet de la motion d'adresse en réponse au discours du trône amendée, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 octobre 2018

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre

étude les plus diligentes ; toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur n'a pas la confiance de la Chambre.

La motion amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

M. Savoie	M. Thompson	M. Steeves
M ^{me} Shephard	M. Flemming	M ^{me} S. Wilson
M. Higgs	M ^{me} Anderson-Mason	M. Wetmore
M. Holder	M ^{me} M. Wilson	M. Stewart
M. Carr	M. Gauvin	M. Holland
M. Faigrievie	M. Northrup	M. Crossman
M. Fitch	M. DeSaulniers	M. Oliver
M. Urquhart	M ^{me} Conroy	
M. Austin	M. Cardy	

CONTRE : 23

l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Bourque	M. Lowe
l'hon. M ^{me} Harris	l'hon. M ^{me} Landry	M. McKee
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Harvey	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Rogers	M. C. Chiasson	M. D'Amours
l'hon. M. Horsman	M ^{me} LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Kenny	M. Arseneault	M. Arseneau
l'hon. M. Landry	M. K. Chiasson	M ^{me} Mitton
l'hon. M. LePage	M ^{me} Thériault	

Le premier ministre s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Évidemment notre gouvernement a perdu la confiance de la Chambre.

Je tiens à informer la Chambre que j'irai voir la lieutenant-gouverneure dès que possible pour lui faire part de ma démission à titre de premier ministre, et je suggérerai humblement à Son Honneur de permettre au chef du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick de tenter de former un gouvernement et de gagner la confiance de la Chambre.

Tous les membres de notre caucus souhaitent du succès au chef de l'opposition et à son équipe. Leur réussite sera celle du Nouveau-Brunswick.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M^{me} Harris, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne jusqu'à ce que le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, soit convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir, auquel cas il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La séance est levée à 10 h 18.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil de la
recherche et de la productivité
pour 2017-2018

(1^{er} novembre 2018).

Jour de séance 9

le mardi 20 novembre 2018

11 h

Prière.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le premier ministre, parlementaires de tous les partis, membres de cette Assemblée législative, chers amis, le moment est venu de clore la session, et je crois que nous conviendrons tous que les dernières semaines ont été captivantes, étonnantes et très instructives pour vous, pour moi et pour tous les gens de notre province.

Je n'ai pas à exercer mes responsabilités constitutionnelles souvent. Toutefois, elles reposent sur moi, et je les prends très au sérieux.

Les gouvernements ne détiennent pas comme tels les pouvoirs qu'ils exercent, car c'est la Couronne qui en est investie. Elle les confie aux gouvernements, qui les exercent au service du peuple. Les gouvernements assurent la gouvernance, et la Couronne règne.

Bien sûr, je suis la représentante de S. M. la reine Elizabeth II, mais ma première priorité est toujours vis-à-vis de l'Assemblée afin d'en assurer un gouvernement responsable en tout temps. Il vous est confié la même responsabilité. Chacun et chacune d'entre vous a un rôle à jouer dans le maintien d'une gouvernance responsable. D'ailleurs, je vous remercie pour cela. Le service public est une noble vocation. Vous avez été élus pour servir les gens du Nouveau-Brunswick et vous êtes tenus à un haut niveau. En siégeant à la Chambre, vous êtes tenus de respecter des normes très élevées. Ne l'oubliez pas, je vous en prie, quel que soit le côté de la Chambre où vous siégez.

Maintenant, le Nouveau-Brunswick a besoin de vous parce que, quels que soient votre patrimoine, votre allégeance politique, votre région d'origine ou votre langue, nous formons tous une province, une communauté. Le Nouveau-Brunswick est un endroit où nous nous entraïdons, où nous sommes à l'écoute des autres et où nous nous célébrons les uns les autres, quelles que soient nos origines, notre langue ou notre culture. Vous montrez tous du respect, de l'enthousiasme et du dévouement à l'égard de la province, de son passé et de notre avenir. Je vous encourage à redoubler d'efforts, à viser haut et à vous surpasser. Qui sait? Vos actions pourraient même renforcer le pouvoir d'agir d'une toute nouvelle génération et la motiver à suivre les voies que vous aurez tracées.

Aujourd'hui, c'est à propos de la tradition, même si les dernières semaines n'ont pas été traditionnelles. Les traditions nous permettent de nous unir en une seule communauté et de célébrer la formidable diversité qui la caractérise. Sur ce, je vous dis encore une fois merci.

J'espère que vous aurez une session productive et inspirante. Merci.

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 13 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée et convoquée pour 13 h aujourd'hui.

La Chambre est prorogée à 11 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des services d'aide juridique pour 2017-2018	(2 novembre 2018) ;
rapport annuel du ministère de la Santé pour 2017-2018	(2 novembre 2018) ;
New Brunswick Community College, <i>Report to the Community 2017-2018</i>	(7 novembre 2018) ;
rapport annuel du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour 2017-2018	(7 novembre 2018) ;
rapport annuel du New Brunswick Community College pour 2017-2018	(7 novembre 2018) ;
rapport annuel de Services Nouveau-Brunswick pour 2017-2018	(9 novembre 2018).

INDEX 2018

**INDEX
DES JOURNAUX DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
2018**

A

Accueil de dignitaires ou d'invités, 38, 42.

Adresse

En réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure à l'ouverture de la session, motion proposée et appuyée, 27 ; débat et ajournement du débat, 28 ; reprise du débat, amendement proposé, 36 ; ajournement du débat, 37 ; reprise du débat, 40 ; ajournement du débat, 41 ; reprise du débat, sous-amendement proposé, 42 ; débat et ajournement du débat, 44 ; reprise et ajournement du débat, 45, 46 ; reprise du débat, 48 ; fin du débat, mise aux voix, rejet du sous-amendement par vote par appel nominal, 49 ; adoption de l'amendement par vote par appel nominal, 50 ; adoption de la motion amendée par vote par appel nominal, 52 ; déclaration du premier ministre à la Chambre, 52.

Ajournement de la Chambre, 53, 55.

C

Comités permanents

Administration de l'Assemblée législative

Constitution, 30.

Comptes publics

Constitution, 31.

Corporations de la Couronne

Constitution, 31.

Modification des lois

Constitution, 31.

Politique économique

Constitution, 31.

Politique sociale

Constitution, 31.

Prévisions et politique budgétaires

Constitution, 31.

Procédure, privilèges et hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Constitution, 30.

Projets de loi d'intérêt privé

Constitution, 31.

Consentement unanime accordé

Pour permettre aux membres de certains caucus de faire une déclaration de député, 29.

Pour prolonger la période des questions orales, 29.

- Pour permettre aux membres de certains caucus de poser des questions pendant la période des questions orales, 29.
- Pour permettre aux membres de certains caucus de répondre aux déclarations de ministres, 29.
- Pour proposer une motion sans préavis, 29, 30, 38, 39.
- Pour prolonger la période des déclarations de députés, 38.
- Pour ne pas faire entendre la sonnerie d'appel, 50.

D

- Décisions** (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités)
 Statue que l'amendement de l'adresse en réponse au discours du trône est recevable, 37.
 Statue qu'il n'appartient pas au président de décider ce qui constitue une question de confiance, 44.
- Dépôt de documents**
- Président de la Chambre**
 Rapport du scrutin des élections générales tenues le 24 septembre 2018 pour les diverses circonscriptions électorales de la province, 15.
 Rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, 42.
- L'hon. M. Bourque**
 Ministère de la Santé, *Les services d'ambulance au Nouveau-Brunswick : Livre vert, octobre 2018*, 29.
- L'hon. M. Gallant**
 Direction de l'égalité des femmes, Bureau du Conseil exécutif, *Une approche législative de l'équité salariale au Nouveau-Brunswick : Document de travail, novembre 2018*, 46.
- Discours du trône**
 Ouverture, 5.

E

- Élection à la présidence**
 Élection, 2.
 Approbation de Son Honneur, 4.
- Élections générales**
 Rapport du scrutin des élections générales, 15.

G

- Greffier de l'Assemblée législative**
 Annonce que c'est le désir de Son Honneur que l'Assemblée choisisse une personne pour assumer la présidence, 2.

Annonce que Daniel Guitard, député de Restigouche-Chaleur, est élu président de la Chambre, 2.
Annonce l'approbation de Son Honneur, 4.
Annonce la prorogation, 55.

H

Hommages ou condoléances, 35.

L**Lieutenante-gouverneure**

Approbation du choix à la présidence, 4.
Discours du trône, 5.
Déclaration à la Chambre, 54.
Prorogation de la Chambre, 55.

M**Motions de fond**

- 1 L'hon. M^{me} Harris. Motion voulant que l'application de la définition « parti reconnu » dans le Règlement soit suspendue en ce qui concerne les députés du Parti vert et les députés de l'Alliance des gens. Proposition, sur autorisation, 29 ; adoption, 30.
- 2 L'hon. M^{me} Harris. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition, sur autorisation, adoption, 30.
- 3 L'hon. M^{me} Harris. Motion portant constitution des comités permanents. Proposition, sur autorisation, 30 ; adoption, 31.
- 4 M. Arseneault. Motion ordonnant à certains comités permanents d'entreprendre certains travaux liés au discours du trône. Avis, 31.
- 5 M. Coon. Motion exhortant le gouvernement à interdire l'épandage de glyphosate. Avis, 33.
- 6 M. Arseneau. Motion demandant la tenue d'une enquête publique sur l'instauration de la représentation proportionnelle. Avis, 34.
- 7 M^{me} Mitton. Motion demandant la tenue d'une enquête publique sur les services d'ambulance, le fondement du nombre d'ambulances par collectivité sur une évaluation des besoins et l'établissement des territoires desservis par les ambulances en fonction de la collectivité. Avis, 35.
- 8 L'hon. M^{me} Harris. Motion portant modification de l'alternance des déclarations de députés. Proposition, sur autorisation, adoption, 38.
- 9 L'hon. M^{me} Harris. Motion voulant que l'Assemblée législative délègue certains pouvoirs à son comité d'administration. Proposition, sur autorisation, adoption, 39.
- 10 M. Flemming. Motion demandant la réduction des temps d'attente pour obtenir des soins de santé, l'accroissement du nombre de

- spécialistes et de membres du personnel infirmier praticien, l'abandon du concept des numéros de facturation, la suppression des restrictions quant au nombre de médecins pouvant exercer dans la province et l'élaboration de normes concernant les pouvoirs des pharmaciens. Avis, 39 ; proposition, 46 ; débat, adoption, 47.
- 11 M. Wetmore. Motion concernant la mise en oeuvre de recommandations relatives aux terres de la Couronne et le différend au sujet des tarifs imposés sur le bois d'oeuvre résineux. Avis, 39 ; proposition, débat, ajournement du débat, 47.
- 12 M^{me} Anderson-Mason. Motion concernant l'établissement du calendrier de l'Assemblée législative. Avis, 40.

Motions de forme

- Que les résultats des élections soient consignés au Journal, 15.
- Que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération, 27.
- Que certains parlementaires soient nommés à la vice-présidence de l'Assemblée, 38.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 53.

P

Pages

Présentation, 38.

Pétitions

- 1 M. Coon. Que le gouvernement contribue à l'atteinte des cibles nationales en matière de conservation des terres, 29.
- 2 M. Coon. Que soit interdit l'épandage de glyphosate dans l'aménagement des forêts de la Couronne, 29.
- 3 M. Coon. Opposition à l'utilisation de pesticides sur les terres de la Couronne dans le secteur du haut de la rivière Verte, 42.
- 4 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 45.

Président de la Chambre ou sa suppléance

- Discours à la Chambre après son élection, 4.
- Obtention du texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture ; il en est dispensé, 27.
- Présentation des pages, 38.
- Nomination à la vice-présidence de la Chambre, 38.

Proclamation, 1.

Projet de loi déposé

Projet de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle non adopté
procédures contre la Couronne, Loi modifiant la Loi sur les
 Projet de loi 2. Première lecture, 29.

Prorogation, 55.

R**Rappels au Règlement**

L'hon. M^{me} Harris. Objection : l'amendement de l'adresse en réponse au discours du trône est irrecevable ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 37.

M. Holder. Objection : le sous-amendement de l'adresse en réponse au discours du trône pourrait être considéré comme une question engageant la confiance à l'endroit du gouvernement ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 44.

Rapports annuels

Bureau du coroner en chef, 2015, 28.

Bureau du vérificateur général (rapport sur le rendement), 2017-2018, 28.

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2017-2018, 55.

Commission de l'énergie et des services publics, 2017-2018, 28.

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2017-2018, 44.

Commission des services d'aide juridique, 2017-2018, 55.

Conseil de la recherche et de la productivité, 2017-2018, 53.

Ministère de la Santé, 2017-2018, 55.

New Brunswick Community College, 2017-2018, 55.

Services Nouveau-Brunswick, 2017-2018, 55.

Société de voirie, 2015-2016, 28.

Société des alcools, 2017-2018, 28.

Vestcor, 2017, 28.

Rapports (autres)

Commission des services financiers et des services aux consommateurs, *Planifier l'avenir : examen quinquennal de la Loi sur les caisses populaires*, octobre 2018, 45.

New Brunswick Community College, *Report to the Community 2017-2018*, 55.

V**Votes par appel nominal****Adresse**

Rejet du sous-amendement, 49 ; adoption de l'amendement, 50 ; adoption de la motion amendée, 52.